

## Corse: annulation demandée d'un permis de construire accordé à des Témoins de Jéhovah

FRANCE INFO 04/12/2008-[13:13] - AFP

BASTIA, 4 déc 2008 (AFP) - Le commissaire du gouvernement du tribunal administratif de Bastia a recommandé jeudi l'annulation d'un permis de construire accordé pour la construction d'une salle de réunion destinée à accueillir des Témoins de Jéhovah, à Lucciana (Haute-Corse).

Ce permis de construire qui a suscité l'opposition d'une partie des habitants de Lucciana, a été suspendu par le tribunal administratif en mai. Les habitants d'un lotissement voisin, regroupés en collectif, avaient obtenu la suspension, en raison de l'imprécision de la notice jointe au dossier qui ne permettait pas "d'apprécier l'impact visuel du bâtiment envisagé". Jeudi, le commissaire du gouvernement, Michel Maury, a estimé que les procédures obligatoires liées à la délivrance du permis n'étaient pas respectées puisque les noms et prénoms de son bénéficiaire ne figuraient pas sur les panneaux d'affichage qui doivent être posés à l'entrée d'un chantier. Il a en outre demandé l'annulation en raison de l'"impact visuel" qu'aurait le bâtiment, du non-respect de la dimension des issues de secours prévues qui ne mesurent qu'un mètre au lieu de 1,40 mètre, ainsi que du manque de places de stationnement. "Nous avons appris l'existence de ce permis qui devait mettre le bâtiment à 15 mètres de nos fenêtres, quand les bulldozers sont arrivés", a raconté à l'AFP un des plaignants, Nicolas Place, à l'issue de l'audience. Selon lui, une pétition qui a circulé à Lucciana pour demander l'annulation du projet a recueilli plus de 500 signatures pour 3.000 habitants. Le maire de Lucciana, José Galetti, avait accordé le permis le 23 janvier 2007 pour ce bâtiment de 170 m<sup>2</sup> où les témoins de Jéhovah prévoient de faire une salle de réunion baptisée "salle du Royaume", capable d'accueillir une centaine de personnes. L'affaire a été mise en délibéré au 18 décembre.